



Séance du
26 août 2024



COMMUNE DE
Mensignac

Brèves Municipales n°14

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que l'intégralité des procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal. Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2024-038 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** de fixer, à partir de l'année 2024, les taux de promotion dans la collectivité à 100 % des agents promouvables pour les cadres d'emploi d'Adjoint Technique, Adjoint d'animation, ATSEM.

Ce taux est ramené à 50 % des agents promouvables pour les cadres d'emploi d'Agent de Maîtrise, Rédacteur, Technicien, animateur, Attaché.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet suite à avancement de grade

Compte tenu de la possibilité pour un agent actuellement Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe de bénéficier d'un avancement de grade en qualité d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe ;

Sur proposition de Madame le Maire , le conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet

Madame Le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences ».

Dans la fonction publique, le parcours emploi compétences prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi - C.A.E.

En ce qui concerne la commune de MENSIGNAC, le recours au CAE permettrait à un jeune de conforter son choix de travailler dans un secteur précis, d'être autonome, tout en lui assurant un revenu.

Par ailleurs, les bénévoles de la bibliothèque ont besoin d'être soutenus et soulagés de leur mission qu'ils ont jusqu'ici assurées avec dévouement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal autorise la création d'un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Mission Locale du Grand Périgueux, pour un poste d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet – 24 heures hebdomadaires, au moyen d'un contrat à durée déterminée d'une année à compter du 29 août 2024.

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : adjoint à la direction du service enfance / jeunesse, gestion du club ados, assurer l'encadrement des enfants confiés au périscolaire /ALSH, dispenser la pratique du sport pour tous.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide la création du poste tel que sollicité par Madame le Maire.

Séance du
26 août 2024

Compte tenu des créations de postes, le tableau des emplois de la commune sera le suivant au 01/10/2024:

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF POURVU
Attaché territorial	35 h	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35 h	1
Adjoint Administratif	31 h	1
Agent de maîtrise principal	35 h	2
Adjoint technique principal 1ère Classe	35 h	1
Adjoint technique principal 1ère classe	33 h 35	1
Adjoint technique principal 1ère classe	24 h 30	1
Adjoint technique	35 h	2
Adjoint technique	30 h	1
Adjoint animation territorial	35 h	2
Adjoint animation territorial	32 h 67	1
Adjoint animation territorial	32 h 30	1
Adjoint animation territorial	26 h 30	1
ATSEM principal 2ème classe	33 h 33	1
Adjoint du Patrimoine	24 h	1

Séance du
26 août 2024

Programme AMELIA 2 – 3 dossiers

La Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a lancé depuis le 1^{er} janvier 2019 un programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2. L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Conseil Départemental, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Après passage en commission, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les aides suivantes aux propriétaires ayant déposé un dossier :

1 000 € sur une dépense subventionnable de 49 990.18 € HT, pour l'isolation des murs et plafond, remplacement des menuiseries et remplacement du poêle à buches d'un logement,

813.57 € sur une dépense subventionnable de 18 0741.79 € HT, pour l'adaptation de la salle d'eau, l'installation d'une VMC et la mise aux normes du tableau électrique d'un logement,

1 050 € sur une dépense subventionnable de 10 211.00 € HT, LEMMET pour la remise aux normes de l'assainissement d'un logement .



Séance du
26 août 2024

Création d'une voie douce – information sur le choix des entreprises

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une voie douce, un marché par procédure adaptée a été lancé le 17 mai 2024 en vertu de la délibération du 03 juin 2020 donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire.

Ce marché comprenait 2 lots :

- lot 1 : VRD
- lot 2 : ESPACES VERTS

La date de remise des plis était le 12 juin 2024. Six entreprises ont répondu. Trois pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.

Après étude des offres et de l'analyse de ces dernières, le conseil municipal à l'unanimité valide l'attribution des lots tel que :

Lot 1 VRD : **EUROVIA** pour 66 321,90 € H.T. soit 79 586,28 € TTC

Lot 2 Espaces verts : **JAROUSSIE** pour 20 506,36 € soit 24 607,63 € TTC

POUR INFORMATION

Recensement de la population :

La campagne de **recensement de la population** de Massignac aura lieu du 16 janvier 2025 au 17 février 2025.

Maison médicale :

Madame le Maire informe l'assemblée que la signature de **l'acte d'achat de la « Maison Médicale »** route de Périgueux est effective depuis le 27 juin 2024.

S'en suit un échange sur les recherches visant à trouver un médecin généraliste susceptible de s'installer sur la commune.

Madame le Maire souligne que des praticiens ont été contactés mais sans résultat à ce jour. Madame le Maire fait part également avoir contacté un médecin issu du milieu militaire, sans certitude sur le devenir de cette approche.

Animations / Festivités :

Madame le Maire fait un rapide point sur les fréquentations des **manifestations ayant eu lieu durant la période estivale** et qui ont toutes été une réussite.

Fête du pain : beaucoup de monde et 200 campings caristes accueillis

MNOP : environ 400 personnes présentes

Ciné plein air : 470 entrées payantes / 500 entrées au total

Douchap Blues : environ 300 personnes présentes

Madame le Maire précise que **l'animation « Terre de jeux »** initialement prévue en juin et annulée en raison du risque d'orages, a été reportée au 21 septembre prochain. Madame Emilie RAYNAUD propose de prendre attache auprès des organisateurs début septembre pour l'organisation de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.